ORDRE DES
GÉOMÈTRES-EXPERTS

GUIDE PRATIQUE DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Préface

Le groupe de travail ordinal « *Expertise judiciaire* » a mis en forme toute une série de documents types afférents au déroulement d'une mission d'expertise confiée à un géomètre-expert par une juridiction civile de première instance (TI ou TGI) ou par une Cour d'appel.

Ces documents-types ont pour but d'apporter une aide « *de première urgence* » sous forme de jalons qui guideront l'expert dans les méandres de sa mission.

L'emploi desdits documents n'est en rien une obligation en ce qui concerne la forme mais y avoir recours peut éviter à tout expert débutant ou confirmé de commettre des erreurs dues au «*non-savoir* » ou à l'inattention. Ils ne sont que recommandations.

Le lecteur, d'autre part, ne saurait se dispenser de consulter, avec intérêt, les ouvrages qui traitent du sujet notamment :

- *Vade-mecum de l'expert de justice* du CNCEJ ;
- *Livre blanc de l'expertise judiciaire* du CNCEJ ;
- *Droit et pratique de l'expertise judiciaire civile* de François RUELLAN et Nathalie MARIE ;
- *Questions d'experts (et réponses des juges)* de Michel ZAVARO,

ainsi que la revue « *Expert* ».

Ces documents-types, en fait, ne sont que la partie visible de l'iceberg et, tel un miroir, ne reflèteront que ce qu'il leur sera donné à mirer !
En un mot, il leur manque une âme. Il était donc utile d'y adjoindre un « *guide pratique* » dit « *de bon usage* ».

Ce guide permettra à son lecteur de s'affranchir de l'administratif pour aborder le côté politique voire humaniste de sa tâche.
Il permettra enfin et surtout d'éviter les écueils qu'il ne manquera pas de rencontrer dans l'exercice de sa mission.
Il pourra ainsi approcher «*une exigence de neutralité, d'indépendance et plus largement d'éthique*» (*Georges SAGNOL*).

Il va aborder de façon didactique et imagée les grandes phases d'une mission classique, mission qui, à l'instar du théâtre classique, peut être assujettie à obéir à la règle des trois unités :

- l'unité de temps : le délai
- l'unité de lieu : le litige
- l'unité d'action : la mission

Ce document est à vocation évolutive et sera mis à jour périodiquement suivant les observations et propositions qui seront faites au groupe de travail ordinal « *Expertise judiciaire* » directement ou par l'intermédiaire des AREGE.

Bonne lecture … et bon usage.

Alain CLEMENT
Géomètre-Expert Honoraire
Membre du Groupe de Travail Expertise Judicaire à l'Ordre des Géomètres-Experts